



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Algérie

Question écrite n° 24344

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les atteintes à la liberté religieuse que subiraient les chrétiens algériens. Selon certaines sources, suite à la loi du 28 février 2006 (ordonnance 06-03) réglementant les cultes non musulmans en Algérie, des églises auraient été fermées, des citoyens auraient été arrêtés pour possession de littérature chrétienne et des condamnations à la prison ferme et de fortes amendes auraient été prononcées. Certains observateurs considèrent que la répression s'est fortement accrue depuis le début de l'année 2008. Les chrétiens ne représentent qu'une infime minorité dans une population à 99 % musulmane (environ 11 500 chrétiens pour 33 millions d'habitants). L'Algérie a développé, ces dernières années, des partenariats dans différents domaines, avec la France (déclaration d'Alger du 2 mars 2003), et plus généralement avec l'Union européenne (partenariat européen du 24 octobre 2006). Cet État est par ailleurs membre de l'Organisation des nations unies, et, à ce titre, signataire de la déclaration universelle des droits de l'Homme. Aussi lui demande-t-il ce qu'il compte mettre en oeuvre pour faire avancer la cause de la liberté de religion et de conscience en Algérie.

Texte de la réponse

En réponse à la question de l'honorable parlementaire, le ministère des affaires étrangères et européennes souhaite apporter les éléments de réponse suivants : le ministère des affaires étrangères et européennes suit avec une grande attention la situation des chrétiens d'Algérie. La France a toujours veillé à entretenir avec les autorités algériennes un dialogue régulier sur l'exercice des cultes. L'attention de nos interlocuteurs a ainsi été plusieurs fois appelée, y compris à haut niveau, sur le sort réservé aux chrétiens d'Algérie. Les services du ministère des affaires étrangères et européennes sont également en contact régulier avec les autorités ecclésiastiques, en France comme en Algérie. En outre, lors de la visite officielle qu'il a effectuée en Algérie les 21 et 22 juin dernier, le Premier ministre a rencontré Mgr Teissier, ancien archevêque d'Alger, et a visité la basilique Notre-Dame d'Afrique, qui symbolise justement la tradition de tolérance et d'ouverture dont l'histoire algérienne est empreinte. Il faut enfin souligner que le sort réservé aux chrétiens fait l'objet d'un débat au sein même de la société algérienne : le cas de Habiba Kouider, récemment inculpée pour prosélytisme, a ainsi suscité de nombreuses réactions dans la presse nationale. Les autorités françaises continueront de suivre avec attention la situation de la liberté de conscience et de cultes, en Algérie comme partout ailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24344

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4561

Réponse publiée le : 30 septembre 2008, page 8351